

COMMUNE DE BAGNES

MODIFICATION PARTIELLE DU
PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

Echelle 1:15'000

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 6 FEV 2011

Droit de sceau: Fr. 500.-

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

Commune de Bagnes

Date

Le Président

Drosera SA

18.04.2012

